



Interpellation - 24_INT_158 - Florence Bettschart-Narbel et consorts - Unisanté serait-il devenu un vecteur de communication de l'USS ?

Texte déposé :

De nombreux partis et milieux professionnels ont été étonnés de constater qu'Unisanté tentait de s'inviter dans la campagne de votation du 24 novembre prochain sur le financement uniforme. Ceci par le biais notamment d'un [communiqué de presse le 23 octobre](#), d'un webinaire et d'une publication « de type scientifique » mise à disposition sur le web et les réseaux sociaux.

Dans des conclusions objectivement contestables (contraires aux informations contenues dans le matériel de votation mis en ligne par la Confédération) et au terme d'une analyse de toute évidence tronquée, notre Centre universitaire de médecine générale et santé publique indique donc que cette modification LAMal n'aurait peut-être pas les effets attendus. Pas un mot par contre sur les conséquences d'un refus pour le payeur de primes vaudois, comme par exemple la poursuite de hausses de primes de 5 à 10% pendant encore des années, et bien sûr l'absence de meilleure maîtrise des coûts !

Le discours critique contre le financement uniforme (EFAS), réforme pour mémoire largement acceptée fin 2023 aux Chambres fédérales et par tous les partis, est aujourd'hui essentiellement le fait du Syndicat du service public (SSP), qui a lancé le référendum, de l'Union syndicale suisse (USS) qui finance l'essentiel de la campagne, et plus mollement du Parti socialiste. Plusieurs sections alémaniques du PS sont d'ailleurs en faveur de la réforme.

Des questions peuvent tout de même se poser sur la neutralité de cette étude quand l'on sait que les auteurs de cette étude sont toutes deux d'anciennes proches collaboratrices stratégiques de l'ancien chef du DSAS aujourd'hui président de l'USS. Les conditions d'un travail neutre et indépendant, de type scientifique, ne sont ici visiblement pas réunies et un devoir de réserve aurait dû prévaloir.

Nous avons par conséquent l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle disposition du mandat de prestation donné par le Canton à Unisanté, qui justifie son financement, permet d'émettre des avis sur des objets de votation fédérale ?
2. Le Conseil d'Etat estime-t-il que cette publication était pertinente et que les conditions d'un travail neutre et scientifique étaient parfaitement réunies ?
3. Si non, quelles conséquences en tire-t-il ?
4. Visiblement, cette publication « Policy Brief » était la première d'un nouveau genre qu'Unisanté a l'intention de renouveler, avec le soutien de la Fondation Leenaards. Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas qu'un tel travail devrait être mieux encadré à l'avenir, afin notamment d'éviter toute interférence en période de campagne ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Conclusion : Souhaite développer

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Anne-Lise Rime (PLR)
3. Aurélien Demaurex (V'L)
4. Bernard Nicod (PLR)
5. Cédric Weissert (UDC)
6. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
7. Charles Monod (PLR)
8. David Vogel (V'L)
9. Denis Dumartheray (UDC)
10. Elodie Golaz Grilli (PLR)
11. Fabrice Moscheni (UDC)
12. Georges Zünd (PLR)
13. Gérard Mojon (PLR)
14. Grégory Bovay (PLR)
15. Guy Gaudard (PLR)
16. Jean-Daniel Carrard (PLR)
17. Jean-François Cachin (PLR)
18. Jean-Luc Bezençon (PLR)
19. Jean-Marc Udriot (PLR)
20. John Desmeules (PLR)
21. Josephine Byrne Garelli (PLR)
22. Laurence Bassin (PLR)
23. Laurence Cretegy (PLR)
24. Loïc Bardet (PLR)
25. Marc-Olivier Buffat (PLR)
26. Maurice Neyroud (PLR)
27. Michael Wyssa (PLR)
28. Monique Hofstetter (PLR)
29. Nicolas Bolay (UDC)
30. Nicolas Suter (PLR)
31. Nicole Rapin (PLR)
32. Olivier Petermann (PLR)
33. Philippe Germain (PLR)
34. Pierre Kaelin (PLR)
35. Pierre-Alain Favrod (UDC)
36. Pierre-François Mottier (PLR)
37. Regula Zellweger (PLR)
38. Sergei Aschwanden (PLR)
39. Stéphane Jordan (UDC)
40. Thierry Schneiter (PLR)